



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

COLLOQUE



HISTOIRE D'UN PROCÈS, PROCÈS POUR L'HISTOIRE

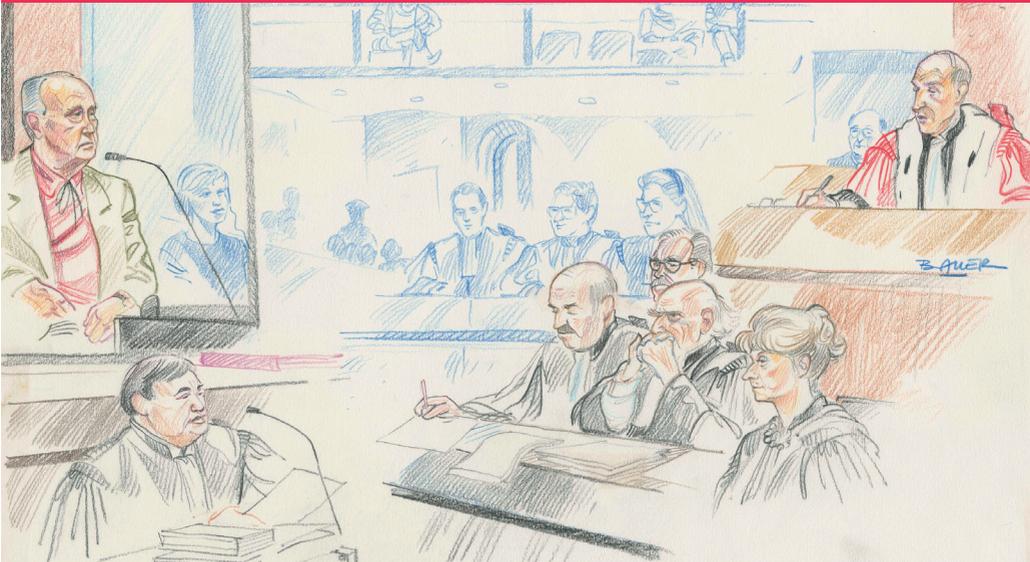
PAUL TOUVIER

— JEUDI
3 OCT.
2024

Archives nationales
Paris

— VENDREDI
11 OCT.
2024

Tribunal judiciaire
Versailles



ARCHIVES
NATIONALES



Yvelines
Le Département



DES ARCHIVES POUR LA JUSTICE, L'HISTOIRE ET LA MÉMOIRE

14 h ACCUEIL DES PARTICIPANTS

14 h 30 INTRODUCTION

Françoise Banat-Berger, Service interministériel des Archives de France (Siaf)

LES ARCHIVES : DE L'ÉCRITURE DE L'HISTOIRE AU DEVOIR DE MÉMOIRE

15 h TABLE RONDE

Préserver, valoriser et diffuser les archives pour contribuer à l'écriture de l'histoire

Grâce à la numérisation, la valorisation et la diffusion d'archives relatives aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité, comment les institutions patrimoniales contribuent à l'écriture de l'histoire et au devoir de mémoire ?

Animée par Jean-Charles Bédague, sous-directeur du Pilotage, de la Communication et de la Valorisation des archives, Siaf

Violaine Challéat-Fonck, responsable du département de la Justice et de l'Intérieur aux Archives nationales, Hélène Guichard-Spica, directrice des Archives départementales des Yvelines, Agnès Vatican, directrice des Archives départementales de la Gironde, Martine Sin-Blima-Barru, responsable de la mission des archives audiovisuelles aux Archives nationales.

16 h 30 PAUSE

16 h 45 DISCUSSION

Les rôles de l'historien

Lors du procès de Maurice Papon pour complicité de crimes contre l'humanité, le rôle des historiens au tribunal et en dehors du tribunal a été interrogé. Témoin, expert, acteur : comment les historiens envisagent-ils ces différentes fonctions qui leurs sont conférées par la justice, la société, ou dont ils s'emparent ?

Animée par Jean-Noël Jeanneney, historien

Marc Olivier Baruch, historien, Bénédicte Vergez-Chaignon, historienne.

17 h 45 DISCUSSION

18 h 15 CONCLUSION

Yann Potin, chargé de mission aux Archives nationales

18 h 45 COCKTAIL ET PRÉSENTATION DE DOCUMENTS

HISTOIRE D'UN PROCÈS, PROCÈS POUR L'HISTOIRE

PAUL TOUVIER



Archives audiovisuelles de la Justice, procès Paul Touvier, audiences des 30 mars, 6 et 7 avril 1994.
© Archives nationales de France, BB/30/AV.

PAUL TOUVIER ET LA JUSTICE PÉNALE

9 h 30 ACCUEIL

par le **premier président** et le **procureur général** près la cour d'appel de Versailles.

LE LONG CHEMINEMENT DE PAUL TOUVIER VERS LA JUSTICE

Le dossier Touvier illustre la complexité de l'exercice par la justice de ses missions s'agissant de crimes contre l'humanité commis pendant la Seconde Guerre mondiale : rechercher, interpellier, instruire, juger, requérir, défendre du point de vue de la défense et des victimes.

10 h De la fuite du condamné à mort par contumace à la grâce présidentielle

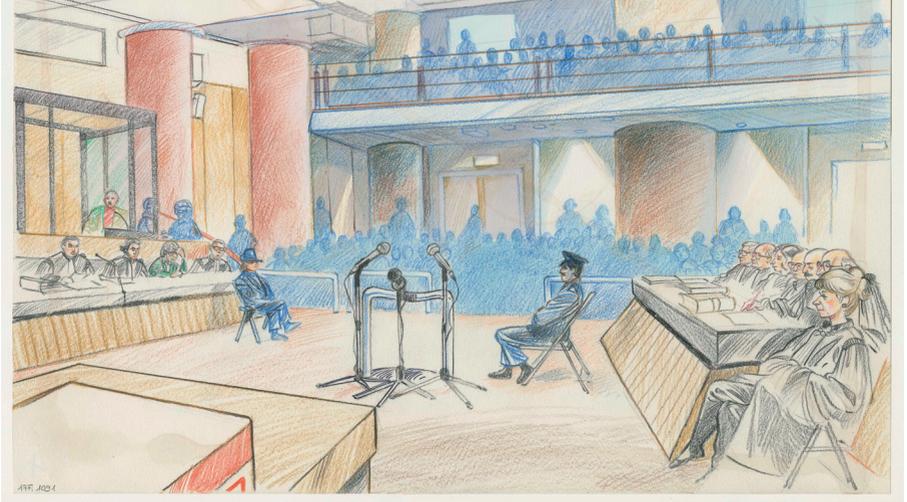
Introduction : **Jacques Dallest**, ancien procureur général près la cour d'appel de Grenoble.

- *Paul Touvier et les responsables poursuivis et jugés en France pour crimes contre l'humanité*
Marc Robert, procureur général honoraire près la cour d'appel de Versailles et avocat général à Bordeaux lors du procès contre Maurice Papon du chef de complicité de crimes contre l'Humanité,
et **Jean-Olivier Viout**, procureur général honoraire près la cour d'appel de Lyon, avocat général lors du procès contre Klaus Barbie à Lyon.
Échanges avec la salle
- *Paul Touvier et l'asile religieux*
Olivier Echappe, conseiller à la cour de cassation, doyen de la chambre criminelle.
La commission présidée par René Remond à la demande de l'Église avait identifié les protections accordées à Paul Touvier par plusieurs ecclésiastiques séculiers et réguliers, dont certains se sont prévalus du droit d'asile religieux.
Échanges avec la salle

14 h De la traque de Paul Touvier au procès pour crime contre l'humanité

Introduction : **Bruno Cotte**, de l'Institut, président de l'Académie des Sciences morales et politiques. Président honoraire de la chambre criminelle de la cour de cassation.

- *Paul Touvier et l'enquête du chef de crimes contre l'Humanité, la longue traque de Paul Touvier*
Jean-Paul Getti, ancien juge d'instruction.
Paul Touvier, fugitif, recherché par l'autorité judiciaire et la police sur commission rogatoire, l'a été par la police judiciaire qui a été dessaisie par le juge d'instruction qui soupçonnait une protection, au profit de la section de recherches de la gendarmerie de Paris.



- *Requérir contre Paul Touvier*
Jacques Chollet, avocat général aux côtés d'Hubert de Touzalin lors du procès Touvier ;
- *Défendre Paul Touvier*
Jacques Tremelet de Villers ;
- *Juger Paul Touvier*
Paul Chaumont, avocat général à la cour de cassation.

16 h 15 **Le dossier Touvier : les grands principes de la loi pénale à l'épreuve du temps**

Introduction : **Bruno Cotte**, de l'Institut, président de l'Académie des Sciences morales et politiques. Président honoraire de la chambre criminelle de la cour de cassation.

Le dossier Touvier a mis en lumière certains grands principes ou règles du droit et de la procédure pénale : certains ont été clarifiés et précisés (crimes contre l'Humanité), redécouverts et contestés (droit de grâce, prescription), ou encore niés (droit d'asile religieux).

- *Paul Touvier et la contumace*
Claire Bougle, professeur à l'Université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines.
Paul Touvier a été jugé par deux fois par contumace en 1946 et 1947 par les cours de justice de Lyon et Chambéry. Le jugement criminel par défaut a depuis évolué, faisant émerger de nouvelles garanties.
- *Le dossier Touvier et la notion de crimes contre l'Humanité*
Didier Rebut, professeur à l'Université Paris Panthéon-Assas, directeur de l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris.
La clarification de la notion par la cour de cassation après l'arrêt de non-lieu de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris.
- *Paul Touvier et le droit de grâce*
Didier Rebut.
L'exercice par Georges Pompidou, président de la République de son droit de grâce partiel au profit de Paul Touvier a donné lieu à un débat public sur la légitimité de ce droit et de son exercice, qui depuis ont évolué.
- *Paul Touvier et la prescription*
Maud Lena, rédactrice en chef de l'AJ Pénal.

17 h 30 **SYNTHÈSE**

Didier Boccon-Gibod, premier avocat général honoraire à la cour de cassation.

NOTES

Le 20 avril 2024, par un arrêté conjoint de la ministre de la Culture, Rachida Dati, et du garde des Sceaux, ministre de la Justice, Éric Dupont-Moretti, ont été ouvertes à la communication les archives relatives au procès de Paul Touvier, condamné en 1994 pour crimes contre l'humanité. Il s'agit du dernier grand procès de la Seconde Guerre mondiale à avoir fait l'objet de cette procédure d'ouverture anticipée, favorisant ainsi pleinement le libre accès aux sources de la Seconde Guerre mondiale.

Le parcours long, complexe et à multiples rebonds de Paul Touvier face à la justice est un exemple emblématique de jugement des crimes commis pendant la Seconde Guerre mondiale. Ce colloque, organisé en deux journées, le 3 octobre aux Archives nationales dans le cadre de la Nuit du Droit et le 11 octobre au tribunal judiciaire de Versailles, contribue à ouvrir le débat sur les places respectives du magistrat, de l'historien et de l'archiviste dans la constitution des dossiers de justice, dans la compréhension des faits et dans l'écriture de l'histoire. Il vient aussi approfondir l'étude de la complexité de l'exercice de la justice s'agissant de crimes contre l'humanité, en retraçant, étape par étape, procédure par procédure, la mise en place des principes juridiques qui conduiront à la condamnation de Paul Touvier.

En cette année de commémoration du 80^e anniversaire de la Libération de la France et de la Victoire, il s'agit d'une occasion unique de donner à comprendre le rôle conjoint et prévalent de la justice et des archives dans la réparation des victimes, dans l'élaboration du droit, dans l'exercice de la démocratie et dans la préservation de la mémoire nationale.

Colloque organisé en partenariat avec la cour d'appel de Versailles, le ministère de la Culture (Service interministériel des Archives de France), les Archives nationales et les Archives départementales des Yvelines.



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

ARCHIVES
NATIONALES

www.archives-nationales.culture.gouv.fr

